



Mauvais metrage loi carrez

Par **jejelb**, le **19/05/2012** à **18:51**

Bonjour,

je viens de faire l'acquisition d'un appartement mesurant 56m² à 90000. Les 56m² sont notés sur l'acte de vente, ainsi que sur un certificat loi carrez. Cependant sur un plan plus ancien de l'appartement la surface est de 50m², après mesure il en mesure 51m².

Quelle indemnisation puis-je prétendre demander?